

---

## Pétition du citoyen Leborgne, envoyé par la société populaire de Martinique, réclamant justice pour sa détention, lors de la séance du 10 pluviôse an II (29 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition du citoyen Leborgne, envoyé par la société populaire de Martinique, réclamant justice pour sa détention, lors de la séance du 10 pluviôse an II (29 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 51-52;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34318\\_t1\\_0051\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34318_t1_0051_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

La sans-culotterie triomphoit, et elle continuoit de se défaire de la vermine aristocratique, quand l'apparition subite du citoyen Bô, représentant du peuple, arrête son zèle, et punit son humeur révolutionnaire. Le comité n'avoit encore qu'un mois d'existence.

Ce fut le dernier du mois brumaire que se présenta le citoyen Bô. Nous ignorions que l'on nous avoit calomnié auprès de ce représentant.

Dès le même jour, le citoyen Bo quitta notre commune, et sept jours après, il nous envoya une commission de cinq membres, à laquelle il avoit adjoint deux membres du comité révolutionnaire de Sedan, pour en faire l'installation.

En vertu de ses pouvoirs donnés par les citoyens Hentz et Bô, elle a cassé la municipalité, suspendu le comité révolutionnaire et la société populaire, et a envoyé les registres de leurs délibérations à l'examen du comité de Sedan.

Depuis l'existence de cette commission et l'anéantissement des autorités constituées, plusieurs des individus suspects, arrêtés par le comité révolutionnaire, ont été relâchés; et entr'autres, deux membres de la municipalité coupable, et quelques agens de l'aristocratie.

Le maire de la municipalité sans-culotte et deux notables ont été mis en état d'arrestation durant huit jours, et plusieurs membres de la société populaire, qui avoient voulu faire entendre leur justification.

Les frais de cette commission sont énormes, et ruinent notre malheureuse commune. Les citoyens Hentz et Bô les ont portés à cinquante livres par jour; et déjà il a été tiré du trésor de la commune mille huit cent cinquante livres qui ne doivent y rentrer que par une levée extraordinaire de sous additionnels.

C'est à vous, législateurs incorruptibles, à soutenir votre ouvrage.

Nous ne craignons ni la haine des sots, ni la rage des monstres qui regrettent le règne des abus. Nous ferons toujours sévèrement notre devoir; mais servez de bouclier à notre zèle.

HENTZ, envoyé en commission dans le département des Ardennes, fait entendre différents reproches contre les membres de la députation; il invoque le témoignage de ses collègues, qui ont parcouru le même département.

JEANBON-SAINT-ANDRÉ fait observer combien ces disputes de député à député sont affligeantes. Ne souffrez jamais, dit-il, que votre tribune soit souillée par des personnalités, toute discussion qui ne tend pas à faire avancer la république devient inutile. Il termine par demander le renvoi du tout au comité de salut public.

**La pétition est renvoyée aux comités de salut public et de sûreté générale réunis.**

### 36

**Le citoyen Leborgne fait présenter par son défenseur officieux une pétition par laquelle il expose qu'envoyé par la Société populaire des Amis de la République française et de la Convention nationale, isle de la Martinique, pour donner des renseignements sur ce qui se passe dans cette partie de nos colonies, il ne**

**s'attendoit pas, à son arrivée en France, à être mis dans les fers: il demande justice (1).**

[S. l., 10 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Pères de la Patrie,

Chargé par la Société populaire des Amis de la République et de la Convention nationale, d'une mission importante auprès de vous, j'avais quitté la Martinique, pour venir vous présenter des renseignements utiles sur l'état actuel de nos colonies et celui de nos ennemis aux Isles du Vent.

D'un côté, l'infâme trahison des colons, planteurs de la Martinique, leur coalition avec l'Angleterre pour livrer les Colonies, l'horrible traité passé entre Pitt et Dubuc, ambassadeur de l'assemblée coloniale de cette isle.

Ces colons ou plutôt ces monstres arrachant les yeux et coupant la plante des pieds à plusieurs patriotes, arrachés de leurs maisons ou faits prisonniers, avant de les fusiller.

L'amiral anglais Gardner se réjouissant à cet horrible spectacle; ma tête et celles des patriotes qui soutenaient l'énergie républicaine mises à prix.

La mienne plus particulièrement désignée, comme fondateur des Sociétés populaires.

La Martinique et la Guadeloupe arborant le pavillon blanc.

Les infâmes colons de cette première colonie, déclarant se coaliser avec les puissances étrangères, contre la France.

De l'autre, Lacrosse, le brave Lacrosse, leur apprenant les succès des armes de la République et leur jetant dans l'âme le désespoir et l'épouvante.

Emigrés, colons, planteurs, Vendée coloniale, tombant comme les lâches Toulonnais sous l'effort des armées républicaines.

7.000 individus, compris les femmes et les enfants des perfides fuyant à bord de l'escadre anglaise et ne souillant plus le territoire de la République en Amérique.

Plus de 260 millions de propriétés conquises sur ces colons anglo-manes, 4.000 barricades de sucre et de café au profit de la République, attestant à toute l'Amérique, à toute l'Europe la honte des Anglais, la perfidie des Colons et les victoires de vos fils en Amérique.

Toutes les colonies françaises assurées à la France par la conservation de la Martinique; tous les cœurs des hommes libres dévoués à la Convention; tous les vœux se portant vers ce centre unique, source du bonheur des Français; ce développement heureux de l'amour ardent de la liberté, de l'égalité que vos mains bien-faisantes et justes présentèrent à tous les hommes.

Ici, des civils que le génie de la Liberté inspira, des écrits produisant cette même commotion qui fit jaillir la lumière et dirigea nos frères d'Europe vers le Temple de la Raison.

Des sociétés populaires, arrêtant, conduisant toutes les expéditions contre les rebelles et les Anglais et proclamant l'horreur de la tyrannie dans un écrit impérissable: *L'Eveil aux patriotes*.

(1) P.V., XXX, 224.

(2) C 292, pl. 937, p. 5. Voir ci-après Pièces annexes.

Là, les préjugés vaincus, les patriotes blancs et de couleur unis par les liens chéris et indissolubles de la fraternité, et le commerce français soutenu, alimenté.

Plus loin, cernés le 11 mai par terre et par mer, n'ayant plus que les forts, mais redoublant de courage à la vue de la supériorité de nos ennemis, enlevant, armés de bayonnettes 17 postes plus forts les uns que les autres.

Tel était le tableau que je venais vous offrir. Devais-je m'attendre, chargé d'une telle mission, porteur de telles nouvelles, devais-je m'attendre, Pères de la Patrie, à recevoir des fers !...

Surtout quand les Républicains de la Martinique me présentent avec l'honorable recommandation d'être l'un des principaux auteurs de si glorieux succès et si utiles à la République.

J'arrive à Lorient le 13 brumaire après 55 jours de traversée. Le représentant Prieur, le Commissaire national Jullien, la Société populaire de la Montagne, reçoivent avec distinction un frère, un ami, un défenseur des plus importantes possessions de la République.

Les pièces dont je suis porteur sont imprimées et *L'Eveil aux patriotes* est traduit en breton.

A Rennes, même accueil fraternel.

Je viens à Paris le 27. Le citoyen Ministre de la Marine me conduit au Comité de Salut public qui malheureusement ne peut m'entendre.

Je me présente partout où c'était mon devoir.

Six jours après mon arrivée je suis mis en arrestation sur la dénonciation de trois colons, planteurs de St-Domingue.

Ils craignaient, sans doute, que les affaires de la Martinique, qui ne présentent pas de confusion, ne portassent de trop grandes lumières sur celles de St-Domingue !

Serait-il possible que l'assurance d'un civisme aussi pur que le mien, d'un dévouement aussi généreux ne fut pas suffisante pour développer à vos yeux l'âme de mes dénonciateurs !

Celui qui vient supplier la Convention nationale de fixer le sort des colonies par des lois immuables, d'y envoyer les commissaires républicains que nous y attendions avec tant d'impatience et depuis si longtemps, de statuer sur les immenses possessions que nous avons conquises à la République et de prononcer sur le sort de plus de 600 prisonniers que nous avons faits.

Celui qui était chargé d'une infinité de détails de la plus grande importance de plans, de dispositions infiniment précieux pour le salut des Colonies, pourrait-il être un homme douteux ?

Celui qui n'a jamais pu présenter l'idée d'un Brissotin, d'un fédéraliste, dont les noms infâmes n'ont jamais frappé ses oreilles, que depuis qu'il est en arrestation.

Celui qui vient ici avec le témoignage honorable d'avoir été le plus zélé défenseur des colonies, de la liberté, de l'égalité politique, le fondateur des Sociétés populaires, revêtu de la confiance du peuple, envoyé par le peuple à un sénat républicain pourrait-il succomber dans une lutte honorable pour lui contre des hommes envoyés par une assemblée de colons, et adressés à un tyran dont ils n'ont cessé de proclamer les louanges qu'à l'époque où il a été puni de ses forfaits ?

Scrutez mon âme, examinez ma conduite : plus vos recherches seront scrupuleuses, plus mon triomphe sera beau.

Visitez les papiers qui sont sous les scellés et vous avez trouvé les moyens de sauver les colonies; vous connaissez leur situation véritable, vos immenses possessions...

Surtout vous connaîtrez les traîtres.

Pères de la Patrie,

Vous avez prêté une protectrice (*sic*) à tous les républicains en France.

Protégez aussi les efforts de vos enfants qui défendent si généralement votre territoire en Amérique. Ecoutez leurs plaintes.

Le 28 frimaire vous avez renvoyé au Comité de la Marine et des Colonies l'examen de mon affaire. Le représentant Crassous avait été nommé rapporteur. J'espérais obtenir le succès *prompt* auquel je devais m'attendre, mais sa nomination à une mission dans le département de Seine-et-Oise présente un terme indéfini à une captivité.

Calculez mes services, mesurez l'horreur de la captivité avec la douceur de la liberté, le supplice d'être patriote et de laisser le soupçon s'appesantir sur sa tête et quel soupçon !

Pères de la patrie, rendez-vous à mes justes réclamations et attendu qu'il est urgent d'établir une base fondamentale sur l'affaire des Colonies, et que muni de plus, d'instructions générales et particulières, je puis présenter les renseignements les plus précieux à ce sujet; attendu que je suis envoyé vers vous par des patriotes dont l'attachement à la République française ne saurait être douteux; attendu l'importance de la mission dont je suis chargé, le patriotisme ardent que j'ai développé et qui est constaté dans les pièces dont je joins ici un imprimé.

Décrétez que je serai élargi provisoirement, ou transféré chez moi sous la garde d'un sans-culotte, que les scellés apposés sur mes papiers seront levés, et fixez un délai, pour le rapport à faire sur mon compte, à dater du moment que le représentant Crassous sera de retour. »

**Sa pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.**

## 37

En conformité du décret rendu dans cette même séance (1), le ministre de la marine se présente dans l'assemblée. Le président lui demande s'il connoît le décret du 19 nivôse (2), par lequel le citoyen Trullé est élevé au grade de capitaine de vaisseau, et quelles sont les raisons qui l'ont empêché de l'exécuter.

Le ministre de la marine répond aux interpellations du président, qu'il connoît bien le décret du 19 nivôse; qu'il avoit en conséquence donné des ordres au citoyen Trullé de se rendre à Toulon, où il devoit lui donner le commandement décrété par la Convention; que son intention ne pouvoit être et n'avoit jamais été de négliger l'exécution des décrets, mais que celui du 19 nivôse ne lui avoit pas paru assez clair pour conférer le grade de capitaine de vaisseau de ligne au citoyen Trullé (3).

(1) Voir ci-dessus, même séance, n° 18.

(2) Voir à la date, n° 60.

(3) P.V., XXX, 224.